

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/025-16**

L'an deux mil vingt, le vingt deux juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Corine KOJCHEN, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur François VITSE, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Julie GOMES CORDESSE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie VINGRIEF à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Joël PESSAQUE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/07/20
Accusé réception le	27/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/025-16
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-1mc118207-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GAY.

Nombre de votants : 71

Vote(s) pour : 71

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/07/20
Accusé réception le	27/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/025-16
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118207-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

**N°CT2020.3/025-16**

**OBJET :** **Finances** - Fixation des tarifs du conservatoire de Santeny

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code du travail et notamment l'article L.1224-3 ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 reconnaissant d'intérêt territorial certains équipements culturels et sportifs ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/121-4 du 13 décembre 2017 adoptant une convention de services partagés avec la commune de Santeny ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de la délibération susvisée du 14 décembre 2016, et depuis cette date, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir exerce, en lieu et place de la commune de Santeny, la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement » de son conservatoire ;

**CONSIDERANT** que jusqu'à présent, l'équipement était occupé par « l'association du conservatoire » qui en gérait l'activité ; que, l'association cessant toute activité le 31 août 2020, la gestion du conservatoire est reprise en régie par Grand Paris Sud Est Avenir selon les dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail et du décret susvisé du 15 février 1988 ;

**CONSIDERANT** que cette reprise s'opèrera durant l'été de manière à assurer une

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/07/20
Accusé réception le	27/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/025-16
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200722-lmc118207-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUILLET 2020**

continuité de l'activité ; que les contrats de travail des enseignants et les recrutements des postes vacants seront effectifs pour la rentrée de septembre prochain ;

**CONSIDERANT** que l'intégration du conservatoire de Santeny au sein du réseau des sept établissements gérés par GPSEA (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Noisieu) sur la saison prochaine permettra de conduire un travail d'harmonisation du fonctionnement et de l'organisation ;

**CONSIDERANT** néanmoins, qu'afin de permettre l'inscription des familles aux activités du conservatoire dès la rentrée, il convient de fixer les tarifs du conservatoire pour la saison 2020/2021, en prorogeant les tarifs en vigueur sur la saison dernière conformément au tableau figurant en annexe ;

**SOUS LA PRESIDENCE DE** Madame Marie-Christine SEGUI, première vice-présidente, Monsieur le Président s'étant retiré de la séance ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **FIXE** les tarifs du conservatoire de Santeny conformément au tableau figurant ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/07/20
Accusé réception le	27/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.3/025-16
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200722-lmc118207-DE-1-1

**CONSERVATOIRE DE SANTENY  
TARIFS 2020/2021**

Durée hebdo	1 <sup>er</sup> enfant		2 <sup>ème</sup> enfant (-20%) ou 2 <sup>ème</sup> instrument		3 <sup>ème</sup> enfant (-35%) ou 3 <sup>ème</sup> instrument	
	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel
<b>INSTRUMENT</b>						
0H30	555 €	185 €	444 €	148 €	360 €	120 €
0H45	633 €	211 €	507 €	169 €	411 €	137 €
<b>DANSE (hors Danse de Salon)</b>						
1h00	252 €	84 €	201 €	67 €	162 €	54 €
1h15	291 €	97 €	231 €	77 €	189 €	63 €
1h30	324 €	108 €	258 €	86 €	210 €	70 €
1h45	354 €	118 €	282 €	94 €	231 €	77 €
2h00	405 €	135 €	324 €	108 €	264 €	88 €
2h15	438 €	146 €	351 €	117 €	285 €	95 €
2h30	468 €	156 €	375 €	125 €	303 €	101 €
2h45	498 €	166 €	399 €	133 €	324 €	108 €
3h00	519 €	173 €	414 €	138 €	336 €	112 €
3h15	540 €	180 €	432 €	144 €	351 €	117 €
3h30	555 €	185 €	444 €	148 €	360 €	120 €
3h45	570 €	190 €	456 €	152 €	369 €	123 €
4h00	585 €	195 €	468 €	156 €	381 €	127 €
4h15	600 €	200 €	480 €	160 €	390 €	130 €
4h30	618 €	206 €	495 €	165 €	402 €	134 €
4h45	633 €	211 €	507 €	169 €	411 €	137 €
5h00	648 €	216 €	519 €	173 €	420 €	140 €
Plus de 5h	663 €	221 €	531 €	177 €	429 €	143 €

	<b>DANSE DE SALON</b>	
	Annuel	Trimestriel
1 Cours	189 €	63 €
2 Cours	309 €	103 €
3 Cours	399 €	133 €
4 Cours	498 €	166 €
Pass ts les cours	540 €	180 €

Activité « découverte instrumentale » : 186€ à l'année (62€/trimestre) / 3 élèves minimum, 30 mn hebdomadaires

Atelier musiques actuelles : 162€ à l'année / gratuit pour les élèves inscrits en instrument.